

Kinshasa, le 13 mars 2007

COMMUNIQUE CONJOINT RELATIF A LA REUNION

DU MARDI 13 MARS 2007 ENTRE LES DELEGATIONS DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO ET DE LA REPUBLIQUE D'ANGOLA A KINSHASA

1. Sur orientation des Chefs d'Etat de la République Démocratique du Congo et de la République d'Angola, Leurs Excellences Messieurs Joseph KABILA KABANGE et José Edouardo DOS SANTOS, il s'est tenu à Kinshasa le 13 mars 2007, une réunion de concertation entre la Délégation d'Angola et celle de la République Démocratique du Congo avec comme ordre du jour, l'examen du rapport relatif aux concertations provinciales entre Lunda Norte et Bandundu de 2, 3, 4 et 5 mars 2007 à Dundo.
2. La Délégation Angolaise a été conduite par Son Excellence Monsieur Joao Bernardo De MIRANDA, Ministre des Relations Extérieures de la République d'Angola et celle de la République Démocratique du Congo par Son Excellence Monsieur Antipas MBUSA NYAMWISI, Ministre d'Etat chargé des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.
3. Dans son mot de circonstance, Son Excellence Monsieur Antipas MBUSA NYAMWISI a souhaité à la Délégation angolaise la bienvenue et un agréable séjour à Kinshasa.
4. Par ailleurs, il a souligné la qualité et la constance des relations d'amitié de coopération renforcées par les liens de consanguinité entre nos deux peuples.
5. De son côté, Son Excellence Monsieur João Bernardo DE MIRANDA a réitéré la ferme volonté du peuple et du Gouvernement Angolais de continuer à travailler pour le renforcement des liens d'amitié, de fraternité et de bon voisinage existant entre les deux pays et les deux peuples.
6. Le Ministre des Relations extérieures de la République d'Angola a réfuté les accusations d'occupation du territoire congolais en les considérant comme étant sans fondement et a réitéré que la Police Angolaise n'a pas traversé la frontière congolaise.
7. Abordant le fond de la question, les deux Parties ont confronté les données techniques de terrain telles que rapportées par leurs experts respectifs.
8. A la lumière des faits qui ont été vérifiés sur terrain, les deux délégations ont conclu qu'il n'y a pas eu de changements sur la frontière commune et ont réaffirmé leur attachement à l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation.

9. A cet effet, les deux délégations ont insisté sur la nécessité de redynamiser le fonctionnement régulier des mécanismes de coopération bilatérale existants en vue de prévenir les situations susceptibles de contrarier les excellentes relations existantes entre les peuples frères et les Gouvernements de deux pays.

10. La réunion a décidé de créer une équipe technique bilatérale avec la mission d'identifier les 112 bornes qui délimitent la frontière entre les deux pays.

11. L'équipe technique ainsi créée devra initier immédiatement des travaux de localisation des bornes et l'ouverture des pistes qui puissent faciliter l'organisation des patrouilles mixtes le long de la frontière.

12. Les deux délégations ont également décidé de réactiver le fonctionnement de la commission conjointe sur la défense et la sécurité.

13. Vu le caractère urgent que revêt la question examinée, les deux Parties se sont convenues de déployer sur le terrain l'équipe de travail mixte dans les meilleurs délais

14. Les Deux Parties se sont félicitées de la volonté de deux Gouvernements de toujours rechercher des solutions aux conflits par des voies pacifiques en vue d'instaurer une paix durable entre les deux peuples.

15. La partie angolaise a remercié la partie congolaise pour la qualité et la chaleur de l'accueil qui lui a été réservé à l'occasion de Son séjour à Kinshasa.

16. Les deux Délégations saluent les deux Chefs d'Etat, Leurs Excellences Messieurs José Eduardo DOS SANTOS et Joseph KABILA KABANGE pour leur détermination à davantage œuvrer pour la promotion de la paix entre les peuples de la République d'Angola et ceux de la République Démocratique du Congo.

Fait à Kinshasa, le 13 mars 2007

Pour la partie Congolaise

Antipas MBUSA NYAMWISI

Ministre d'Etat chargé des Affaires

Etrangères et de la Coopération Internationale.

Pour la partie Angolaise

João BERNADO DE MIRANDA

Ministre des Relations Extérieures